

Ouverture de la trente deuxième (32ème) session
de la commission universitaire nationale.

La Direction des Ressources Humaines informe les maîtres de conférences classe A de l'ouverture de la trente deuxième (32ème) session de la commission universitaire nationale.

En application de l'article 50 du décret exécutif n° 08-130 du 03 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur, les maîtres de conférences classe A justifiant cing (5) années d'exercice effectif en cette qualité et souhaitant faire acte de candidature sont invité(e)s à télécharger sur le site web www.mesrs.dz, le canevas de présentation du dossier de candidature.

les formulaires de candidature devront être renseignés et visés par le responsable de l'unité d'enseignement et de recherche d'affectation du candidat.

Il est fortement recommandé de respecter le canevas de présentation du dossier de candidature

Les dossiers devront être déposés auprès du secrétariat permanent de la commission universitaire nationale par les établissements ou, en cas de nécessité impérieuse, par les candidat(e) s eux-mêmes, au plus tard le dimanche 15 juin 2014.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Direction des Ressources Humaines

COMMISSION UNIVERSITAIRE NATIONALE

**GUIDE DE PRESENTATION
DU DOSSIER DE CANDIDATURE
AU GRADE DE PROFESSEUR**

Fiche de candidature

Nom : اللقب :

Nom de jeune fille : اللقب الأصلي (للمتزوجات) :

Prénom(s) : الاسم :

Numéro de téléphone :

Etablissement :

Date d'obtention du titre ou du diplôme d'accès au grade de maître de conférences classe A :

- Doctorat d'Etat :
- Habilitation universitaire :
- Attestation d'équivalence de doctorat d'Etat en cas de diplôme étranger :

Spécialité :

Date d'installation dans le grade de maître de conférences classe A :

Signature du (de la) candidat(e).

Documents constituant le dossier de candidature

<i>Dossier administratif (un 01 seul exemplaire)</i>	observations
Demande manuscrite adressée au Président de la Commission universitaire nationale	
Attestation de travail récente	
Copie du diplôme de doctorat d'Etat ou du titre d'habilitation universitaire	
Copie de l'attestation d'équivalence (dans le cas d'un diplôme étranger)	
Copie de l'arrêté de maître de conférences classe A	
Curriculum vitae détaillé	
Copies des décrets et/ou des arrêtés de nomination à des fonctions ou postes supérieurs (organiques ou fonctionnels)	
Copie de la thèse de Doctorat	
<i>Dossier pédagogique et scientifique (un 01 seul exemplaire)</i>	
Compte rendu des activités pédagogiques et scientifiques depuis la date d'accès au grade de maître de conférences classe A (visé par le chef de département)	
Copies des pages de garde des mémoires de magister et/ou thèses de doctorats ou doctorats d'Etat dirigés et soutenus accompagnées de copies des autorisations et des procès-verbaux de soutenance.	
Copies des pages de garde des mémoires de fin d'études de masters encadrés et soutenus.	
Exemplaires des ouvrages pédagogiques édités.	
Exemplaires des manuels pédagogiques édités.	
Exemplaires des photocopiés édités.	
Publications internationales (revues, périodiques, ouvrages, actes et proceedings édités) , exemplaires originaux –tiré à part-	
Brevet d'invention éventuellement	
Publications nationales (revues, périodiques, ouvrages, actes et proceedings édités), exemplaires originaux –tiré à part-	
Communications internationales, exemplaires originaux –tiré à part-	
Communications nationales, exemplaires originaux –tiré à part-	
Activités d'animation scientifique (organisation de colloques, expertise, membre de comité de lecture, chef ou membre d'un projet de recherche)	

Visa du responsable :**Signature du (de la) candidat(e)****-Doyen de faculté****- Ou du chef de département pour les écoles****- Ou du directeur d'institut**

NB :La colonne « observations » doit faire figurer le nombre de documents joints au dossier.

Critères minimaux de recevabilité scientifique

Critères minimaux de recevabilité scientifique pour l'accès au grade de Professeur :

1^{ère} variante :

- Deux (02) publications dans une revue scientifique de renommée internationale où le candidat doit figurer comme auteur principal ou en 2^{ème} ou 3^{ème} position.
- Deux (02) encadrements de magister ou de master soutenus.

2^{ème} variante :

- Une (01) publication dans une revue scientifique de renommée internationale où le candidat doit figurer comme auteur principal ou en 2^{ème} ou 3^{ème} position.
- Deux (02) publications dans une revue scientifique de renommée nationale où le candidat doit figurer comme auteur principal ou en 2^{ème} ou 3^{ème} position.
- Deux (02) encadrements de magister ou de master soutenus.

3^{ème} variante :

- Une (01) publication dans une revue scientifique de renommée internationale où le candidat doit figurer comme auteur principal ou en 2^{ème} ou 3^{ème} position.
- Deux (02) actes ou proceedings édités.
- Deux (02) encadrements de magister ou de master soutenus.

4^{ème} variante :

- Une (01) publication dans une revue scientifique de renommée internationale où le candidat doit figurer comme auteur principal ou en 2^{ème} ou 3^{ème} position.
- Une (01) publication dans une revue scientifique de renommée nationale où le candidat doit figurer comme auteur principal ou en 2^{ème} ou 3^{ème} position.
- Un (01) acte ou proceeding édité.
- Deux (02) encadrements de magister ou de master soutenus.

N.B. : Les publications – de parutions postérieures à l'obtention du grade de maître de conférences « A » doivent avoir pour supports des revues référencées dans le Journal of Citation Reports (JCR) de THOMSON REUTERS, complétées par la liste des revues pour les sciences sociales et humaines labélisées par le CNRS (France). Le postulant doit être au plus le troisième co-auteur des publications présentées.

Un brevet délivré par les organismes internationaux habilités (Us Patent, l'Office Européen des Brevets, Offices Nationaux et Régionaux français des brevets) est considéré comme équivalent à une publication internationale dans une revue indexée dans le JCR.

- 1- Le dépôt de dossier et sa recevabilité administrative sont assujettis aux délais fixés par la réglementation en vigueur (cinq années d'exercice effectif comme Maître de Conférences "A").
- 2- La forme de présentation de votre dossier est très importante et il est fortement recommandé de respecter le canevas de présentation proposé.
- 3- Le dossier proposé doit comporter en plus de votre CV, au moins trois volets présentés en documents distincts (volet administratif, volet pédagogique et volet scientifique).
- 4- Les pages de garde de ces documents doivent être dactylographiées (voir page en annexe).
- 5- Votre curriculum vitae doit être présenté selon le canevas figurant en annexe.
- 6- Pour le dossier administratif, il serait utile de le présenter selon le tableau proposé en y joignant les documents administratifs dûment authentifiés (attestation, certificats...) et signés par les instances pédagogiques et administratives compétentes (département, institut, faculté, conseil scientifique).
- 7- Pour le volet pédagogique, un tableau à remplir vous est proposé ce tableau devra être visé par les instances pédagogiques compétentes ou, le cas échéant, devra être accompagné des pièces justificatives authentifiées, permettant de confirmer les affirmations apportées au sein du tableau. **Un résumé d'une page décrivant vos projets pédagogiques envisagés doit être joint au dossier.**
- 8- Pour le volet scientifique, il serait utile, lors de la présentation de vos publications et communications (nationales et internationales) de les présenter au préalable dans un tableau récapitulatif (voir annexe). **Un résumé d'une page décrivant les champs et thématiques de recherche investis ainsi que les résultats et impacts attendus doit être joint au dossier.**

CURRICULUM VITAE DÉTAILLÉ

1. Activités pédagogiques après passage au grade de maître de conférence A ::

En graduation				
Module ou matière enseignés	Année d'enseignement	Cycle d'enseignement		
		Système classique	LMD Licence	Master
1				
2				
3				
4				
5				
6				
En poste-graduation				
Module ou matière enseignés	Année d'enseignement	Cycle d'enseignement		
		Magister	Doctorat	
1				
2				
3				
4				
5				
6				

ouvrages pédagogiques édités:

(Titre de l'ouvrage, auteurs, maison d'édition, année d'édition, nombre de page)

Manuels pédagogiques édités :

(Titre du manuel, auteurs, maison d'édition, année d'édition, nombre de page)

Polycopiés édités:

(Titre du polycopié, auteurs, maison d'édition, année d'édition, nombre de page)

Encadrement (ne sont pris en compte que les mémoires et thèses **encadrés et soutenus**)

<u>Mémoires de Magistère</u>		
Nom et prénom du candidat	Titre du mémoire	Date de soutenance
1		
2		
3		
4		
5		
6		
<u>Mémoires de Master</u>		
Nom et prénom du candidat	Titre du mémoire	Date de soutenance
1		
2		
3		
4		
5		
6		
<u>Thèses de Doctorat</u>		
Nom et prénom du candidat	Titre de la thèse	Date de soutenance
1		
2		
3		
4		
5		
6		

2- Activités scientifiques après passage au grade de maître de conférence A :

Production scientifique				
Publications internationales				
Titre de l'article	Position de l'auteur	Titre de la revue ou nom du journal	Année	Adresse URL
1				
2				
3				
4				
5				
6				
Publications nationale avec acte				
Titre de l'article	Position de l'auteur	Titre de la revue ou nom du journal	Année	Adresse URL
1				
2				
3				
4				
5				
6				
Communication internationale avec acte				
Titre de la communication	Position de l'auteur	Intitulé de la manifestation et lieu	Année	Adresse URL
1				
2				
3				
4				
5				
6				
Communication nationale avec acte				
Titre de la communication	Position de l'auteur	Intitulé de la manifestation et lieu	Année	Adresse URL
1				
2				
3				
4				
5				
6				

3- Autres activités de recherche après passage au grade de maître de conférence "A"

Responsable ou membre d'un projet de la recherche			
Type de projet (CNEPRU, PNR,..)	Qualité (responsable ou membre)	Titre du projet	Année
1			
2			
3			
4			
Animation scientifique			
Colloque, séminaire, journée d'étude,	Lieu et date	Qualité (membre du comité d'organisation comité scientifique président autre)	Année
1			
2			
3			
4			
Expertise, membre de comité de lecture			
Décrire le contexte de l'expertise	Structure ou organisme demandeur		Année
1			
2			
3			
4			

4- Responsabilités administratives et scientifiques après passage au grade de maître de conférences "A":

Citez les postes de responsabilités occupés en précisant le nombre d'année

Responsabilité	Année	Structure
Directeur, chef de département, doyen	De à	Faculté, Institut, Département
Président (CSD ou CSF) Membre (CSD ou CSF ou CSU) Responsable (Master, Doctorat)	De à	Faculté, Institut, Département

Volet administratif

(Imprimez ce titre sur une seule page)

Les pages suivantes doivent regrouper toutes les photocopies des diplômes, certificat, attestation et autre, dûment authentifiées justifiant ce volet et apparaissant dans le curriculum du candidat.

Volet pédagogique

(imprimez ce titre sur une seule page)

Les pages suivantes doivent regrouper toutes les photocopies des certificats, certificats, attestations et autres, dûment authentifiées justifiant ce volet et apparaissant dans le curriculum du candidat.

Pour les documents édités (polycopiés; ouvrages et manuels) une photocopie de la page de grade + un certificat de la maison d'édition seront nécessaires.

Pour les mémoires encadrés et soutenus, il faudra impérativement fournir:

- Photocopie de la page de garde;
- Décision de soutenance;
- PV de soutenance signé par les membres du jury.